

# Conclusion

---

**Catherine AUBERTIN**

**Florence PINTON**

**Valérie BOISVERT**

L'ambition de notre recherche était d'évaluer *ex ante* et *ex post* l'émergence des « marchés de la biodiversité ». Cela revenait à nous interroger sur le modèle de conservation fondé sur un imaginaire marchand.

Au moment de l'élaboration de la Convention sur la diversité biologique, les États du Sud et du Nord, les communautés autochtones et paysannes, les industriels et les chercheurs se sont accordés sur la promotion de « marchés de la biodiversité », compromis politique minimal auquel tous pouvaient adhérer et sur lequel tous pouvaient projeter leurs attentes particulières, et parfois contradictoires. Derrière cet accord de surface, quels sont effectivement les représentations, les besoins et les stratégies des principaux acteurs engagés dans la gestion de la biodiversité ? Dans quelle mesure le compromis trouvé autour d'une « solution marchande » peut-il les satisfaire ? Peut-on parler de « ressource » à propos de la biodiversité ? Telles sont les questions auxquelles nous nous sommes attachés au fil de cet ouvrage, en croisant les regards de différentes disciplines et en mêlant étude des politiques et expériences de terrain. Nous avons procédé à la caractérisation de la ressource biodiversité, à l'analyse de la demande et de l'offre, et à celle des échanges observés, ce qui nous a permis d'assembler nos travaux comme un ensemble d'éléments critiques.

Il apparaît que les catégories de ressource, d'offre, de demande et de marché, esquissées à grands traits au début des années 1990 et sous-jacentes dans la CDB, se révèlent peu adaptées pour rendre

compte des dynamiques, des pratiques et des représentations des acteurs en matière de biodiversité.

Le flou de la définition de la « ressource » est en décalage avec la façon dont les industriels, en particulier du secteur pharmaceutique, se représentent leurs activités et les substances qu'ils transforment. Dans le monde agricole, la sélection fait appel à des ressources génétiques provenant de multiples variétés, locales aussi bien qu'améliorées, de sorte que tout détenteur de ressources est en même temps un utilisateur, et que la dichotomie opérée entre les uns et les autres paraît bien artificielle. Quant à la qualification des savoirs locaux comme ressources, elle est tout aussi problématique. Il n'est pas évident que les savoirs ethnobotaniques revêtent un intérêt pratique et une valeur commerciale considérable pour les industriels (chapitres 1 et 2).

Du côté de l'offre ou prétendue telle, les pays et communautés du Sud ont du mal à faire reconnaître leur statut et leurs droits de détenteurs de biodiversité. La mise en place du cadre juridique permettant une exploitation profitable des ressources biologiques se révèle particulièrement ardue, d'un point de vue technique comme politique. Elle met en lumière la difficulté de tirer parti du marché pour faire valoir des revendications patrimoniales. Elle souligne l'ambiguïté de la position d'acteurs qui jouent à la fois sur un registre identitaire, pour s'opposer à la marchandisation du vivant et dénoncer la biopiraterie, et sur un registre marchand, quand il s'agit d'encadrer la bioprospection et de favoriser le partage des avantages. En qualifiant tour à tour ou simultanément la biodiversité de patrimoine inaliénable et de ressource à exploiter, ces acteurs s'enferment dans des contradictions. L'utilisation des savoirs écologiques traditionnels comme nouvelle ressource politique se révèle une arme d'un maniement difficile (chapitres 3, 4 et 5).

Qu'en est-il enfin des échanges de ressources biologiques et de l'utilisation des savoirs locaux observés dans leur diversité par l'ensemble des auteurs de cet ouvrage ? On ne saurait les qualifier de marché au sens économique du terme, si tant est qu'une telle définition existe. Tout au plus peut-on parler de contrats plus ou moins isolés, de transactions singulières dont les conditions sont toujours différentes et dépendantes du contexte. En fait de

mesures de partage des avantages, ces accords prévoient souvent des clauses qui relèvent de la coopération technique et scientifique ou de l'aide au développement et en font des arrangements hybrides, qui ne sont pas strictement commerciaux. Ils font appel à de multiples intermédiaires, de sorte que l'on est très loin de la représentation simpliste d'une négociation bilatérale directe entre détenteurs de ressources d'une part et utilisateurs d'autre part. Ce sont de véritables filières engageant de nombreux acteurs aux statuts divers, du Nord comme du Sud, qui s'établissent à partir de la biodiversité.

La difficulté à mettre en place un marché des ressources génétiques conformément aux spéculations du début des années 1990 n'a pas conduit à renoncer définitivement à l'idée d'une régulation marchande de la biodiversité. Bien au contraire, la réflexion sur un régime international d'accès aux ressources génétiques, permettant une régulation centralisée des échanges et facilitant les transactions, bat son plein. Les pays du Sud cherchent à s'organiser en cartel pour renforcer leur position concurrentielle face aux industries du vivant (chapitre 4). La bioprospection n'ayant pas connu l'essor escompté, ils cherchent parallèlement à valoriser la biodiversité en développant de nouveaux produits cosmétiques ou alimentaires. Certaines filières et activités se voient requalifiées et présentées comme des outils potentiels de conservation de la biodiversité (chapitre 6).

Compte tenu de l'omniprésence des références au marché, on aurait pu s'attendre à ce que la théorie économique jette un éclairage utile sur les politiques de gestion de la biodiversité et sur les positions adoptées par les acteurs. Or, les analyses économiques tendent à imputer le développement décevant des marchés de la biodiversité à l'intrusion de considérations extérieures à la rationalité économique. Les tentatives d'instrumentalisation du marché, en particulier par les acteurs du Sud, pour en faire un outil de développement national, d'émancipation pour des populations défavorisées et de financement de la conservation auraient ainsi contrarié l'efficacité de la régulation marchande (chapitre 7).

Comme nous l'avons montré, les « marchés de la biodiversité » recouvrent des transactions complexes qui mettent en jeu de multiples valeurs et normes, scientifiques, économiques, politiques

ou encore éthiques. Les stratégies et les attentes de populations à forte hétérogénéité culturelle, impliquées de façon très inégale dans la mondialisation, ne sauraient dépendre uniquement de l'essor du marché. C'est tout l'intérêt de la Convention sur la diversité biologique que d'offrir un lieu d'interactions sociales et de coordination d'acteurs interdépendants où s'expriment différentes rationalités.